



## Redressement judiciaire.

Par **Chiara1**, le **22/03/2017** à **12:24**

Bonjour je suis en cdi depuis 3 ans en tant que vendeuse boulangerie artisanale.  
Mon employeur nous a annoncé il y'a une semaine que l'entreprise était en redressement judiciaire, donc j'ai reçu mon salaire le 10 mars sur mon compte mais à été retiré le 15 mars car chèque impayé, a sa ce rajoute des frais bancaire.  
J'aimerais savoir si je peux lui donner mes relevés de comptes qui paye mes frais car je dépasse mon découvert autorisé  
Et j'aimerais savoir sous combien de jour j'aurais mon salaire Sachant qui annonce cette semaine mais bon j'y crois pas, en le connaissant .. Merci d'avance